

Intrusion detection starts **Blue Power Tools**

Operation Commerciale 2024

Achetez
100 détecteurs
et Gagnez !
**1 set Perceuse
visseuse à
percussion
Bosch**



Achetez
50 détecteurs
et Gagnez !
**1 Télémètre
Laser Bosch**



Règlement Opération commerciale « Intrusion Blue Power Tools Operation 2024 »

Article 1 - Présentation de l'Opération commerciale « Intrusion Blue Power Tools Operation 2024»

Le présent règlement (ci-après le Règlement) définit les termes et conditions de l'Opération Commerciale « Intrusion Blue Power Tools Operation 2024» proposée par Bosch Security Systems – 126 rue de Stalingrad – 93700 Drancy auprès de ses installateurs (ci-après l'Opération).

L'objectif de l'Opération est d'assurer la promotion des produits d'intrusion de Bosch Security Systems (ci-après les Produits) définis à l'article 5 du Règlement auprès des installateurs (ci-après les Installateurs), en coopération avec les distributeurs et la marque Bosch (ci-après les Distributeurs).

Article 2- Dates et durée de l'Opération

L'Opération se déroule entre le 1er septembre et le 31 décembre 2024 inclus.

Article 3 – Critères de sélection de l'agence de distribution

L'Opération s'adresse aux Installateurs des Produits via les agences des distributeurs des produits Bosch nommés dans l'Opération.

Article 4 – Principes de l'Opération

Le Distributeur devra proposer les Produits à la vente aux Installateurs.

L'ensemble de cadeaux sera envoyé directement par Bosch Security Systems à l'Installateur sur présentation des bons de livraisons sur lesquelles figureront les quantités commandées. Il est rappelé que conformément à la réglementation, le Distributeur détermine librement ses conditions de vente, notamment ses prix.

L'Opération est exclusivement réservée aux Installateurs répondant aux critères définis à l'article 3 du Règlement et ayant commandé les Produits sélectionnés dans le cadre de l'Opération et durant la période citée en référence (à l'article 2 du Règlement).

Article 5 – Produits concernés par l'Opération

*Les Produits concernés par l'Opération sont les détecteurs intrusion : ISC-BPR2-W12, ISC-BPR2-WP12, ISC-BPQ2-W12, ISC-PPR1-W16, ISC-BDL2-W12HE, ISC-BDL2-WP12HE, CDL2-15H, CDL2-A15H, DS778, DS-794Z, DS936, DS939, DS93970E-C, DS150i, DS151i, DS160, DS161i, ISN-SM50, ISN-SM80, ISN-SM90, ISC-SK10, DS1101I, DS-1102I, DS1103i, DS1109i

L'Installateur devra apporter la preuve d'achat en regroupant les bons de livraison pour bénéficier du cadeau (ci-après la Dotation) correspondant selon les critères suivants :

Pour une quantité de détecteurs achetés de 50 pièces : 1 Télémètre laser

Pour une quantité de détecteurs achetés de 100 pièces : 1 Visseuse sans fil

L'installateur ne pourra pas demander 2 Télémètres laser (Dotation pour l'achat de 50 détecteurs), pour l'achat de 100 détecteurs.

Article 6 – Attribution de la Dotation

6.1 Conditions générales d'attribution de la Dotation

Si les circonstances l'exigent, Bosch Security Systems se réserve la possibilité de remplacer la Dotation par un produit de même nature et de fonction équivalente ou supérieure, et d'une valeur égale ou supérieure, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à son égard.

La Dotation n'est ni cessible, ni convertible en espèces, ni payable par chèque ou virement bancaire.

6.2 Conditions d'attribution de la Dotation aux Installateurs

Les Installateurs pourront recevoir la Dotation s'ils commandent un minimum de Produits tel que défini à l'article 5 du Règlement. L'Installateur devra obligatoirement retourner les bons de livraisons ou factures d'achats par mail avant le 31 janvier 2025 à alexandra.berberian@fr.bosch.com.

Article 7 – Acceptation du règlement

La participation à l'Opération implique l'acceptation entière et sans réserve du Règlement et l'arbitrage en dernier ressort de Bosch Security Systems pour tout litige concernant sa validité, son exécution ou son interprétation.

Toute question ou tout commentaire relatif au Règlement doivent être adressés par écrit à Bosch Security Systems, 126 rue de Stalingrad – 93700 Drancy. Une copie du Règlement pourra être adressée par voie postale à toute personne en faisant la demande écrite. Les contestations ou réclamations ne seront plus prises en compte au-delà du 31 janvier 2025.

Bosch Security Systems se réserve le droit d'écarter, de renouveler, de modifier ou d'annuler l'Opération si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de l'Opération. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Dans tous les cas, les points acquis restent cependant valables et convertissables en dotations dans la limite des dates mentionnées à l'article 2. Bosch Security Systems se réserve le droit de modifier les lots en fonction de leurs disponibilités.

Article 8 - Protection des données

Toutes les informations nominatives recueillies dans le cadre de l'Opération seront traitées conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, les Distributeurs disposant d'un droit d'accès, de suppression, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, d'opposition des données les concernant et du droit de donner des directives sur le sort de leurs données post mortem (destinées à la gestion de l'Opération et à la mise à jour du dossier clients), auprès du responsable du traitement : Société Bosch Security Systems, 126 rue de Stalingrad, 93700 Drancy.

